

Les voyages en zigzag d'un xénophobe zurichois en Grèce

Ci-dessous, un extrait du journal grec To Vima, 10 août 1972 :

« Des déclarations du Dr Reich, « conseiller national » suisse (Zurich), en vacances en Grèce, il ressort, entre autres, que « c'est avec une absence du sens des responsabilités — qui dénote un esprit superficiel — qu'on lance des accusations et des jugements défavorables contre le nouveau (sic, note du traducteur) gouvernement, sans nullement tenir compte de la situation générale des affaires (du pays).

» Afin que la Grèce ne devienne point la victime de la gauche extrémiste, il y a lieu de faire l'éducation du peuple (grec) et de le conduire par étapes à la démocratie (ou à la république ?, le terme grec « *democratia* » peut avoir les deux sens, note du traducteur).

» Les sondages étendus auxquels j'ai personnellement procédé dans l'opinion publique grecque et qui sont représentatifs pour avoir été menés dans toutes les couches du peuple, ont fait apparaître qu'un pourcentage supérieur à 90 % de la population approuve la politique gouvernementale actuelle. »

L'indécence des propos du parlementaire « républicain » zurichois se passe de commentaire. On ne sommera même pas ce conseiller national de détailler les résultats de ses « sondages » (tout de même 3 % de régression, puisque le score de Papadopoulos était 93 %) qui seraient, à notre connaissance, le premier « *gallup* » organisé dans le pays de la démocratie depuis 1967.

Le plus plaisant, ou le plus sinistre, est que la condescendance méprisante manifestée dans ces déclarations à l'endroit du peuple grec, condescendance bien dans la ligne xénophobe du nommé Reich, lui a valu une réplique en Grèce-même. Voici ce que l'on peut lire dans *To Vima* du

12 août sous le titre « *Mémoires de... Reich* » (article signé *Akroatès*) :

« Impayable, ce député suisse en vacances en Grèce, et comme son nom lui va bien !

» Jouissant des biens fournis par notre tourisme accueillant, sans crainte d'être accusé d'intervention dans nos affaires intérieures, il a procédé à deux déclarations étonnantes (adressées à qui ?) dont j'admire l'impeccable cohérence sur le plan logique. Il a dit : « Il faut qu'on fasse l'éducation du peuple grec et qu'il soit conduit par étapes à la démocratie », et encore : « Les sondages étendus et représentatifs de l'opinion publique dans toutes les couches de la population font apparaître qu'un pourcentage supérieur à 90 % de cette population approuve la politique gouvernementale actuelle ».

» Donc, d'un côté, il constate que notre éducation politique reste à faire et que, d'autre part, nous approuvons la politique gouvernementale actuelle dans un pourcentage de 90 %. Mais, ô cher homme, si la première constatation est vraie, comment justifiez-vous la seconde ?

» Je souhaiterais de toute mon âme à M. Reich que la Suisse ait également une politique gouvernementale similaire.

» Nous autres Grecs, nous aidons toujours et de façon désintéressée les autres peuples... »

A propos, avez-vous passé de bonnes vacances ?

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Le pouvoir dans l'entreprise : De la monarchie à la direction par objectifs ; pp. 4/5 : L'apprentissage du dialogue au régiment d'infanterie 9, Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; pp. 6/7 : Impôt négatif, McGovern et le Parti socialiste suisse, Actualité bernoise, La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 8 : Quatre semaines avant d'accepter l'initiative contre l'exportation d'armes, Courrier.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 192 31 août 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement

pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1972 : 12 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Bernard Sadoulet

Domaine public

192

Le pouvoir dans l'entreprise — II.

Dans le cadre de la discussion de l'initiative sur la participation, nous avons tenté de préciser notamment (DP 169, 173, 191) dans quelle mesure la direction d'une entreprise tendait à s'émanciper, à prendre ses distances à l'égard des bailleurs de fonds et à assumer le pouvoir réel : « le technocrate cherche naturellement à étendre son pouvoir et donc à se

libérer du contrôle de ceux qui financent son entreprise ».

Une deuxième caractéristique de l'évolution en cours nous semble être un profond changement dans la méthode de commandement. Et on ne peut parler de participation sans y faire allusion.

De la monarchie à la direction par objectifs

Dans l'entreprise traditionnelle règne — ou régnait — une autorité de type monarchique que nous pourrions, très schématiquement, décrire ainsi : des ordres sont donnés par la direction générale, le plus souvent sans explication ; ils sont transmis de haut en bas, chaque niveau de la hiérarchie cherchant à interpréter les intentions, peut-être profondes mais mystérieuses, des dirigeants et à adapter les ordres à la situation concrète.

Dès que l'entreprise devient trop vaste pour être contrôlée par un seul homme, un tel système amène, presque fatalement, la constitution d'empires individuels se gardant bien de transmettre au niveau supérieur les informations qui mettraient en cause leur autonomie.

Qu'une telle gestion soit fort peu souple, génératrice d'insatisfactions et inefficace, cela apparaît à un nombre de plus en plus grand de dirigeants économiques. Fondée sur l'idéologie du patronat de droit divin et sur la conception du rendement taylorien, elle tend, toujours au nom du rendement, à être remplacée par le système de la direction par objectifs.

L'équipe dirigeante fixe des objectifs de l'entreprise et laisse le choix des moyens pour y parvenir à l'échelon immédiatement inférieur. Pour remplir ces objectifs, celui-ci définit à son tour les buts à atteindre par ses propres services, les

laissant libres quant aux modalités pratiques, et ainsi de suite...

Le contrôle n'intervient qu'a posteriori, au vu des résultats, ce qui fait dire à certains que la gestion participative par objectifs n'est qu'une version alibi de la vieille technique de gestion budgétaire. Exprimés en chiffres, les objectifs sont concrets et plus « parlants » que des motivations plus ou moins vagues ; ils sont en principe connus de l'ensemble de l'entreprise et les informations nécessaires sont largement diffusées.

Parallèlement, au niveau de l'organisation concrète des ateliers, on abandonne la stricte division du travail, où l'homme-machine passait sa vie à effectuer le geste élémentaire qui devait garantir, selon Taylor, le rendement maximum.

On essaie de faire appel à l'initiative de chacun : le bureau des méthodes, par exemple, fait établir par les exécutants eux-mêmes les processus à appliquer. Quelques entreprises, dans le domaine de l'électronique fine, par exemple, essaient même de confier à chaque employé, non pas une tâche strictement délimitée mais l'ensemble des opérations nécessaires pour conduire un produit du début à la fin d'une chaîne de fabrication. Les premières expériences semblent indiquer, en effet, que la variété et l'intérêt du travail augmentent la productivité.

Si toutes ces méthodes nouvelles changent pro-

fondément le climat humain de l'entreprise, c'est au nom d'une rationalisation économique et non de considérations éthiques qu'est opérée une telle

LA PARTICIPATION SELON MIGROS

... « Fidèle à l'esprit de notre fondateur et désireux d'appliquer des solutions progressistes contre l'isolement qui menace également l'homme au sein de l'entreprise moderne, le conseil d'administration de la Fédération des coopératives Migros¹, dont font également partie tous les directeurs des coopératives, a décidé d'introduire la M-Participation. Celle-ci est de nature fonctionnelle et financière.

» Nous voulons que chaque collaborateur s'estime concerné. Par une large information allant de haut en bas et inversement, toute l'entreprise doit connaître les objectifs fixés à chaque niveau, apprécier les résultats, rechercher les solutions les meilleures. Chacun doit donc se sentir un maillon indispensable au processus d'évolution, souffrir des échecs et se réjouir de la réussite. C'est, là, la participation fonctionnelle. Les règles de son fonctionnement verront le jour et seront adaptées avec pragmatisme aux besoins réels des collaborateurs. Par une contestation positive et permanente, tous les collaborateurs forgeront notre avenir. Mais les décisions, évidemment, resteront aux chefs, à tous les niveaux, qui sont responsables en définitive de leur action. La consultation ne doit jamais devenir un frein ou déboucher sur la pagaille... »

¹ Extrait d'une brochure publiée à l'occasion du lancement de la M-Participation, janvier 71.

décentralisation des pouvoirs : intégration des cadres intermédiaires, lutte contre l'absentéisme, reconnaissance du gaspillage qu'entraîne le « tra-

vail en miettes » (et bientôt sans doute, reconnaissance aussi du gaspillage que représentent les procédures de consultation précédant la fixation définitive des objectifs !).

La taille de l'entreprise rend, nous l'avons vu, une administration de type traditionnel caduque ; les progrès des méthodes de prévision et de simulation permettent de dégager des choix plus réalistes, mais, surtout, l'objectif poursuivi et connu offre le thème unificateur dont l'entreprise a besoin pour mobiliser les énergies individuelles et créer un esprit maison. On espère ainsi augmenter la souplesse des réactions tout en renforçant l'unité.

L'unité de direction

Ce qui reste, cependant, très fortement affirmé, c'est l'unité de direction : l'exercice du pouvoir ne se partage pas, répètent à l'envi les organisations patronales. En fait, on organise une certaine participation au niveau des moyens, mais non au niveau de la définition des objectifs, qui reste le privilège des états-majors centraux. Il n'est pas question d'y associer qui que ce soit : représentants du personnel, cadres intermédiaires, ni même, souvent, dirigeants des filiales ; à ce niveau, on a le droit de déposer son bulletin dans la boîte aux suggestions, pas de se mêler de gestion.

Lente mutation et résistances

Dans la pratique, même quand un tel système de direction est appliqué avec bonne volonté, la mutation des habitudes de pensée et de comportement est beaucoup plus lente : en particulier au niveau des cadres intermédiaires et des agents de maîtrise qui voient détruits les fondements traditionnels de leur autorité : l'ordre à transmettre, le blâme à infliger. A la limite, le contremaître n'a plus d'autre rôle que de transporter des pièces ou de rechercher celles qui pourraient s'être perdues. Résistance parfois aussi chez les travailleurs, connaissant l'ambiguïté de la réforme

et peu désireux de « réfléchir à la place du patron ».

Mais surtout, puisque la « direction participative par objectifs » fait appel à l'ambition pour parvenir à l'unité, elle met très sciemment les salariés en concurrence les uns avec les autres : ainsi peuvent se trouver exacerbés les conflits de personnes et le climat de délation. Ce qui n'est certainement pas le but avoué — ni même recherché — mais qui vaut pourtant mieux, au yeux du patronat, qu'une cohésion de travailleurs conscients que leurs intérêts et ceux de la direction ne sont pas automatiquement convergents.

Une méthode qui fera long feu

Jetée dans les jambes de ceux qui seraient tentés d'exiger une véritable participation des salariés à la gestion des affaires, la direction par objectifs fera long feu avant d'avoir apporté toute sa contribution à l'évolution des idées et des comportements.

C'est que, de l'aveu même de ses partisans, le

Positions patronales¹

Octave Gélénier, directeur de la principale maison de conseil en management, en France, et auteur de « Direction participative par objectifs » :

« Atteindre un degré raisonnable d'intégration sociale autour du management de l'entreprise, de son système de direction et de sa philosophie tout en faisant appel à l'ambition du développement de chacun, constitue un but ambitieux mais dont l'objectif est immense : pas de compétitivité sans un minimum de consensus pour légitimer les changements utiles. »

Gunnar Lindström, représentant de la Confédération patronale suédoise :

« Associer les syndicats ouvriers aux micro-

Management by Objectives (MbO pour les intimes des business school) porte en lui ses propres limites : la formulation claire, c'est-à-dire pratiquement chiffrée, des objectifs passe par leur quantification ; or, cette dernière opération devient très difficile dès que l'on quitte l'atelier pour passer au bureau.

Obstacles et remède

Tout le secteur des services continue en effet d'échapper largement aux considérations de rendement habituel à la production ; en outre, certaines activités tertiaires entrent mal dans le cadre de la comptabilité industrielle, ou se prêtent difficilement à l'analyse coûts / bénéfiques ; à cet égard les tentatives faites avec la technique des centres combinés de frais et de profits au sein de l'entreprise méritent de retenir l'attention.

Quoi qu'il en soit, tout le problème de la participation des employés, intentionnellement laissé de côté dans cet article et le précédent, doit être repris et examiné pour lui-même.

décisions ? Cela se discute et c'est ce que nous faisons déjà. Aux macro-décisions ? Non ! »

Robert Palmer, chargé des relations humaines à Polaroid, entreprise souvent citée pour son modernisme en la matière :

« Quand vous avez devant vous quelqu'un tout enflammé de son sujet, si vous ne donnez pas suite à ses propos, son sens de la participation peut être détruit à jamais. Pourtant, il faut bien remplir les objectifs et, bien sûr, gagner de l'argent ; et, pour cela, exercer, si nécessaire, une pression vigoureuse et parfaitement unilatérale. »

1 In «Le mythe de la gestion participative» dans l'article «Ces mythes qu'il faut tuer» par George Berkwitz, «L'Expansion» avril 1971.

L'apprentissage du dialogue au régiment d'infanterie 9

Au début du mois de mai, une pétition circulait au sein du régiment d'infanterie 9, deux mille soldats jurassiens et biennois. A l'époque (DP 179), nous avons présenté l'enjeu, pour les pétitionnaires et pour les signataires, d'une pareille collecte de signatures pendant un cours de répétition. Aujourd'hui, sans plus nous étendre sur le fond de la question, nous vous proposons, grâce à quelques documents, de suivre cette expérience du côté des officiers. Voici, sans commentaires, le déroulement de l'opération tel que doivent l'avoir vécu les commandants du régiment 9 ; à l'évidence, leur opinion personnelle est présumée conforme par le colonel de qui émanent ces directives.

1. Le colonel instruit les commandants

Rgt inf 9
le commandant

PC, 2. 5. 72

*A tous les cdt
du grpt rgt inf 9*

Concerne : Pétition circulant au rgt

Une pétition dont je vous remets, en annexe 1, le texte circule actuellement au rgt.

Un homme a été désigné pour la récolte des signatures dans chaque cp.

Nous ne faisons pas de politique, mais comme cette affaire touche à l'existence de l'armée, nous devons de prendre position et d'informer la troupe de notre point de vue, afin qu'elle puisse comparer les différentes opinions.

Je vous prie de vous isoler de votre troupe, afin d'étudier soigneusement les directives et arguments ci-joints. Vous serez ainsi en mesure d'in-

former votre troupe lors d'un entretien que j'ordonne pour l'ensemble de votre unité *jusqu'au mercredi 3. 5. 72* si possible en campagne, mais au plus tard avant 1600.

La meilleure ligne de conduite me semble être celle mentionnée dans l'annexe 2. Je vous recommande de la suivre.

Pour le cas où, contrairement aux instructions contenues dans l'annexe 2, une discussion générale ne pourrait être évitée, je vous fournis en annexe 3, des arguments que vous pourrez utiliser et compléter au besoin.

Pour que votre action ait du succès, il est déterminant qu'aucune mesure de répression ou d'intimidation ne soit prise. Il vous appartient de respecter les principes démocratiques qui sont de règle chez nous et de laisser nos hommes choisir librement.

Rgt inf 9, Col Hochuli

Une pétition en cinq points

L'annexe 1 susmentionnée est en effet le texte même de la pétition qui doit faire suite à une précédente pétition signée en novembre 1970 par 527 soldats du rgt inf 9, concernant les dépenses militaires excessives, les exportations d'armes et le statut d'un service civil. L'introduction des revendications : « Le CR 1972 donne la possibilité aux soldats qui veulent faire valoir leurs droits de citoyens d'avoir une attitude critique à l'égard de la conception officielle de la défense nationale ». Résumés, les six points de la pétition, sont les suivants ; les signataires (invités à donner leur grade, nom, prénom et adresse) demandent :

1. La diminution des cours de répétition d'élite de 8 à 4 CR) ; la Confédération favoriserait en contre-partie des cours de formation ou de recyclage ou affecterait « l'économie ainsi réalisée aux besoins prioritaires (logements, écoles, hôpitaux, sécurité sociale...) ».
2. La suppression des cours de landwehr et de landsturm.

3. La suppression des tirs obligatoires annuels.
4. La fondation d'un institut suisse de la paix.
5. La suppression des tribunaux militaires en temps de paix.

Les signataires déclarent enfin « souhaiter demeurer dans le cadre d'une armée au service de la démocratie, aspirer au respect de la dignité de l'homme et continuer d'être des soldats critiques dans l'exercice de leur fonction ».

2. Les officiers introduisent la troupe

En « annexe 2 », sous le titre « Ligne de conduite pour l'information de la troupe », le colonel Hochuli fixe le cadre de la discussion qu'il a ordonnée. Voici, dans leur intégralité, ces directives.

1. Je vous informe qu'une pétition *anonyme* circule actuellement dans les unités du groupe régimentaire.

Je vous en lis le texte :

(lire l'annexe 1 intégralement)

2. Cette pétition mettant en cause une partie importante de l'armée, je me dois de vous en parler. Il ne s'agit en effet pas seulement de la simple diminution de la durée du service, mais de sup-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les mains propres

J'ai assez aimé le petit divertissement à l'aérodrome de Rabbat ; pas vous ? Et j'ai bien aimé aussi la réaction de la radio lybienne, appelant le peuple marocain à la révolte...

... Tout en regrettant un peu, cependant, que nous n'ayons pas été plus mêlés à toute cette affaire. C'est vrai, ça : ni le Maroc, ni la Lybie ne se trouvant en guerre, nous avons toute facilité, du point de vue de notre législation actuelle, de leur livrer des armes. J'aurais eu plaisir à lire que les

primer pratiquement deux classes d'âge. Je vous laisse juge de l'efficacité d'une troupe, qui n'existerait plus que sur le papier, sans que les hommes n'aient jamais eu l'occasion de s'entraîner, ni même de se connaître. Par exemple, nos troupes frontières et la majorité des troupes sanitaires, autre exemple, cesseraient pratiquement d'exister.

3. En Suisse la Constitution garantit le droit de pétition à tout citoyen. Il est clair que tout soldat peut exercer ce droit. Je ne mettrai aucun obstacle à la collecte des signatures pour autant qu'elle se fasse en dehors des heures de service (diane - appel principal) et des locaux militaires.

4. Premières constatations à faire.

Ce papier est anonyme : ceux qui l'ont rédigé n'ont pas eu le courage d'y mettre leur nom. On vous demande de faire le jeu d'une organisation politique qui ne veut pas se dévoiler.

5. Je sais qu'un homme par unité a été chargé de la récolte de signatures. S'il a, lui au moins, le courage de ses opinions, je le prie de s'annoncer et de nous les exposer. Je vous ferai ensuite part de mon point de vue.

6. (Si quelqu'un s'annonce, le prier courtoisement d'exposer brièvement son point de vue.

Lui répondre comme recommandé sous chiffre 7 et suivants.

Si personne ne s'annonce, inviter les hommes à tirer leurs propres conclusions de ce manque de courage, puis poursuivre comme suit :)

7. Dans le titre on trouve le terme « Pétition signée par des soldats ». Le terme soldat est utilisé fausement. Ce n'est pas en sa qualité de soldat, mais uniquement en celle de citoyen que chacun d'entre nous est en droit de signer une pétition. Il est donc faux d'introduire la notion de soldat dans une pétition. Il est tout simplement stupide de vous demander de signer avec votre grade.

Chacun sait que tout citoyen suisse, qu'il soit soldat, capitaine ou colonel, a des droits égaux. Votre grade militaire n'a rien à voir avec vos droits de citoyens. Le papier que je vous ai lu introduit une discrimination entre citoyens et ne mérite pas d'être signé.

8. Ceux qui vous demandent de signer se sont bien gardés de lancer cette pétition au civil. Ils auraient, en effet, manqué l'un de leurs buts qui est de politiser l'armée et d'y semer le trouble.

L'armée jusqu'à présent n'a pas fait de politique. Cela nous a permis, dans les troupes jurassiennes, d'éviter les affrontements dans l'épineuse question jurassienne.

J'invite chacun d'entre vous à s'engager politiquement au civil, mais par contre de faire abs-

traction d'activité politique au service. Cela nous permettra comme par le passé, de vivre en bons camarades à l'intérieur de notre compagnie.

Je sais que je peux compter sur vous à ce sujet également et vous en remercie.

3. Si une discussion générale s'engageait

En annexe 3, le colonel Hochuli fournit une liste d'arguments pour le cas où « une discussion générale ne pourrait être évitée ». Reprenant les revendications de la pétition les unes après les autres, après une brève introduction sur la portée limitée d'une pétition, il montre que les points 1 à 3 conduisent à « renoncer à l'efficacité de notre armée de milice » (disparition et affaiblissement de certaines troupes, sanitaires et territoriales notamment) ; quant aux points 2 et 4, ils « enfoncent des portes ouvertes » (postulat Riesen sur les cours de landsturm, attitude favorable du Conseil fédéral face à la création d'un institut suisse de la paix) ; suit enfin, après deux brefs derniers développements, un tableau comparant les dépenses militaires et le revenu national en 1967 d'Israël à l'Autriche.

balles de mitrailleuses et les mitrailleuses elles-mêmes — à défaut des avions, puisque hélas, depuis les « P. 16 » de précieuse mémoire, nous avons, semble-t-il, renoncé à en fabriquer nous-mêmes — étaient de fabrication suisse, munies de l'arbalète, label de qualité. Tant les mitrailleuses des mutins que celles des aviateurs demeurés fidèles à Sa Majesté — je suis neutre et ne voudrais pour rien au monde me mêler de ce qui ne me regarde pas.

Et la Lybie, donc ! Là aussi, il y avait à faire, et une fois de plus, lourds Helvètes, nous nous sommes laissés devancer par nos amis français, qui n'ont pas hésité, eux, à affirmer cette « pré-

sence » chère au Général — pas le général Guisan, l'Autre ! La vérité est que nous avons laissé Oufkir mourir sans mettre à sa disposition, dans la mesure de nos modestes forces, ces moyens qui lui auraient permis de mener à bien ses petites entreprises. Or, en ce qui concerne Kedhafi, on ferait bien de se dépêcher, car pour peu, estimables lecteurs, que vous demeuriez insensibles aux arguments de Heurtebise et consorts ; que vous mettiez certains principes au-dessus de certains intérêts ; que vous persistiez à penser que la fin ne justifie pas tous les moyens ; qu'en un mot enfin, vous votiez pour l'initiative visant à interdire les exportations d'armes — demain, il sera trop

tard, et l'honorable M. Bührle se verra contraint de renoncer à livrer des armes à ces nations pacifiques et éprises de progrès : Lybie et Afrique du Sud, peuples du Proche et du Moyen-Orient — je vous laisse compléter cette liste au gré de vos affinités électives !

Tenez : M. Paul Chaudet l'a bien compris, lui qui, dès le temps où il était simple conseiller paroissial de Rivaz, s'entendait à imprimer à toute son activité un dynamisme « à la hussarde » et qu'on a bêtement chicané pour son libéralisme en matière de Mirages...

Impôt négatif: McGovern et le Parti socialiste suisse

Il faut revenir sur cette notion d'« impôt négatif » à l'ordre du jour, notamment à propos de la révision de l'assurance chômage. Nous en avons fait mention dernièrement en présentant le volet fiscal du programme du sénateur McGovern (DP 184). L'idée fait son chemin en Suisse, depuis l'an passé, comme nous le montrons. Le bref historique ci-dessous mérite cependant un commentaire : l'introduction d'un « impôt négatif » est un emplâtre sur une jambe de bois ; l'important, notamment, ce sont les équipements collectifs, des soins médicaux de qualité garantis par une assurance maladie efficace ; face à ces priorités absolues, l'« impôt négatif » est un gadget supplémentaire de la société de consommation ; cela dit, sans faire mention des complications extraordinaires sur le plan fiscal qu'une telle innovation suppose.

Le sénateur McGovern s'est fait le champion de l'impôt négatif. L'idée n'est pas nouvelle. Dans la *Tribune de Genève* du 20 octobre 1971, un jeune économiste américain, George Carcagno, présentait l'impôt négatif aux Etats-Unis comme un nouveau programme d'aide sociale, et M. Albert Forney, directeur de l'administration fiscale genevoise, commentait cet article en relevant que, d'une manière très générale, toute comparaison entre les systèmes américain et suisse, sur le plan social et fiscal, serait illusoire et sans nulle portée.

Dans l'article de présentation, Georges-Henri Martin, directeur de la *Tribune de Genève* notait que « l'impôt négatif sur le revenu » est une idée qui circulait dans les milieux universitaires américains depuis un certain nombre d'années.

« Réduite à sa forme la plus simple, la formule est claire : du plus riche au plus pauvre, chaque contribuable remplit une déclaration d'impôts. Le parlement est alors appelé à fixer une limite à un certain niveau. Au-dessus de cette limite, le contribuable paie normalement ses impôts selon la progression prévue. Mais, au-dessous de la limite, c'est à l'Etat d'envoyer un chèque au contribuable afin d'améliorer son niveau de vie. Tout le monde se trouve ainsi sur un pied de parfaite égalité... »

Il est étonnant que personne n'ait rappelé, jusqu'ici, que l'idée de l'impôt négatif a déjà germé en Suisse. En avril 1971, il y a plus d'une année, la commission économique et financière du Parti socialiste suisse a adopté un rapport sur « La transformation à long terme du régime fiscal suisse ». Ce texte a été diffusé largement, notamment pendant la campagne électorale de l'automne 1971. La possibilité d'introduire un impôt

EXEMPLE

- Revenu minimal pour personnes seules : Fr. 3 000.—
- Taux : 50 %

Revenus effectifs sans suppléments Fr.	Revenu minimal Fr.	Impôt « positif » Fr.	Suppléments Fr.	Revenus effectifs avec suppléments Fr.
0	3 000	0	3 000	3 000
1 000	3 000	500	2 500	3 500
2 000	3 000	1 000	2 000	4 000
3 000	3 000	1 500	1 500	4 500
4 000	3 000	2 000	1 000	5 000
5 000	3 000	2 500	500	5 500
6 000	3 000	3 000	0	6 000

» Au-delà de ces limites, les règles de l'imposition usuelle sont applicables.

» Le revenu minimal n'est pas, à proprement parler, la garantie d'un minimum vital. Notre exem-

plaire démontre toutefois qu'avec un effort personnel relativement restreint, il serait possible d'atteindre un minimum vital effectif. Dans tous les cas où un tel effort pourrait raisonnablement être

Développement du système d'impôts sur le revenu par un impôt négatif : la proposition socialiste

« A plus longue échéance, le système proposé par la commission économique et financière du P.S.S., basé sur une imposition proportionnelle + une imposition progressive du revenu, peut être complété par un impôt négatif sur le revenu.

» Avec un tel impôt, on peut garantir à chacun un revenu minimal. Techniquement, ceci est réalisable par une très forte imposition des revenus effectifs (cas limite : absence de revenus) et déduction de la somme ainsi imposée d'un revenu minimal déterminé. La somme restant en compte est versée au « contribuable » (cas limite : totalité du revenu minimal).

exigé, ou bien dans ceux où la diminution du revenu n'est que temporaire, l'impôt négatif pourrait rendre superflu une série d'institutions sociales. Avant tout, il remplacerait l'assistance sociale.

» Dans les cas où un effort personnel ne serait pas raisonnablement exigeable (par exemple pour cause d'âge), les assurances sociales continueraient de jouer leur rôle et pourraient, le cas échéant, être combinées avec l'impôt négatif. Donc, cet impôt pourrait constituer une véritable simplification du processus de garantie du minimum vital. Notamment, il pourrait rendre superflue l'assurance chômage, dans la mesure où il appartient à la Confédération d'intervenir pour cette institution et où celle-ci voudrait bien, en période de récession conjoncturelle, contribuer à élever sensiblement le minimum vital. L'impôt négatif pourrait encore, combiné avec un système de la formation de fortune géré par les salariés, contribuer au financement du recyclage et de l'instruction permanente. »

BERNE

Un jeune président

L'Alliance des indépendants a deux visages dans le canton de Berne : sa députation au Conseil national comprend deux élus modérés, MM. Jakob Baechtold, soixante-sept ans, ingénieur, et Friedrich Salzmann, cinquante-sept ans, rédacteur.

Le groupe de cinq députés au Grand Conseil bernois est, pour quatre de ses membres, beaucoup plus jeune et, pour les cinq, très progressiste. Il comprend notamment Sergius Golowin, quarante-deux ans, publiciste, et Luzius Theiler, trente-deux ans, sociologue, dont la réputation de progressisme a dépassé les limites du canton et fait l'effet d'un drapeau rouge devant un taureau, pour bien des gens établis.

Inutile de dire qu'il n'est pas facile de diriger un tel groupement. C'est pourquoi la surprise a été

grande de constater que le congrès extraordinaire du « Landesring » a élu à la tête de la section cantonale bernoise un président de vingt-six ans, M. Max Conrad, de Berthoud.

Fondateur à vingt ans de la section locale de ce mouvement, Max Conrad réussit à faire élire quatre représentants au législatif communal (sur les quarante sièges à pourvoir) quelques mois à peine après la fondation de son groupe, et aux élections de 1971 il a été élu en tête de liste. Il convient de relever que le nouveau président est licencié en sciences politiques de l'Université de Lausanne depuis l'année passée.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

M. Jean Vincent dans la « Weltwoche »

Le *Sonntags Journal* a heureusement doublé l'espace réservé aux informations « confidentielles » puisque dans son numéro 35 il y a une page « Berne en confiance » comme autrefois et une page « Ici et ailleurs » consacrée à des nouvelles internationales. On y lit que le Palais fédéral compte sur une approbation nette de l'accord d'association de la Suisse avec la CEE.

Un article raconte la brève visite à Lax (Grisons) de M. Kissinger, l'envoyé du président Nixon à Moscou et à Pékin, venu fêter les noces d'or de ses parents.

A Lucerne, dix instituteurs ont « donné leur congé » car ils estiment avoir été privés d'un traitement mensuel parce que le début de l'année scolaire a été avancé du 1^{er} septembre au 1^{er} août. Il s'agit d'un conflit mineur pour des principes.

Les rédacteurs du Téléjournal

Une intéressante étude de la *Weltwoche* est consacrée à la rédaction du « Téléjournal » alémanique. On en retire l'impression que la situation est confuse, les traitements faibles et les conditions d'engagement fort variées. Sur la base des rensei-

L'Alliance bernoise des indépendants cherche à briser la prépondérance d'un PAB (UDC) qui dirige en maître le canton, grâce à ses 81 élus (sur 200), ce qui lui donne, en réalité, l'équivalent d'une majorité absolue à cause du manque d'imagination et de dynamisme de beaucoup de députés d'autres tendances. C'est donc par une politique d'opposition sur des questions concrètes que l'Alliance espère réveiller les Bernois. Elle mène campagne actuellement contre la loi sur la délinquance juvénile. Elle envisage de recourir plus fréquemment au peuple par des initiatives et des référendums.

gnements donnés par les intéressés, la *Weltwoche* publie les biographies de seize rédacteurs : cinq ont moins de 30 ans, neuf de 30 à 40 ans et deux plus de quarante ans, l'aîné en ayant cinquante-deux. La majorité est membre de l'Union suisse des journalistes (affiliés à la VPOD), quelques-uns sont aussi membres de l'Association de la presse suisse, et parmi eux deux seulement ne font partie que de cette association. Politiquement, plusieurs sont membres ou sympathisants du Parti socialiste suisse. A noter la position politique d'Alphonse Matt, l'aîné et le rédacteur en chef adjoint : « Progressiste dans la ligne du conseiller fédéral Celio ».

Une « Tribune » significative

A part cela, comme d'ailleurs dans le *Sonntags Journal*, beaucoup d'espace réservé aux Jeux olympiques. La revue de presse est consacrée aux rapports avec la République allemande et sur la même page, la « Tribune » est offerte au conseiller national Jean Vincent (Parti du travail-POP) qui donne son opinion sur l'Europe sous le titre « Quelle Europe et quand ? ».

**EXPORTATION D'ARMES :
QUATRE SEMAINES
AVANT D'ACCEPTER L'INITIATIVE**

Pas plus que la Suède ou l'Allemagne

Lorqu'il est question d'interdire l'exportation d'armes à l'étranger, les adversaires de mesures nettes mettent en avant la tolérance d'autres pays européens proches de la Suisse. Il est vrai que certaines nations, neutres aussi ou de même niveau industriel, sont plus tolérantes que notre pays dans ce domaine.

Il est cependant deux exemples qui méritent d'être développés, ceux de la Suède et de l'Allemagne fédérale qui restreignent davantage leurs exportations que la Suisse.

En Suède, où les dispositions en vigueur sont très complètes et sévères (au point d'avoir été écartées par le Conseil national au moment de la dernière modification de la législation helvétique en la matière), quatre critères sont déterminants pour décréter un embargo sur les exportations d'armes, qui sont interdites :

a) vers des pays qui sont en état de guerre ou qui sont des foyers d'agitation internationale (cette mesure existe aussi en Suisse)

b) vers des Etats à l'endroit desquels l'ONU a décrété un embargo (en Suisse, cette mesure ne se trouve pas dans la loi, mais est appliquée de temps en temps)

c) vers des pays dans lesquels des dissensions internes sont réglées par les armes (cette mesure n'existe pas en Suisse)

d) vers des pays dont il est permis de penser qu'ils utilisent des armes à des fins oppressives, en violant les droits de l'homme (cette mesure n'existe pas en Suisse).

En République fédérale allemande, les exportations d'armes sont extrêmement limitées puisque la RFA, à l'expiration des contrats de vente encore en vigueur, ne veut plus livrer d'armes à des pays non-membres de l'OTAN. A ce sujet,

une déclaration significative du ministre ouest-allemand de la Défense, M. Helmut Schmidt (1970) : « C'est un fait que l'aide que nous avons apportée en matière d'armement, tant en Afrique que dans d'autres pays, nous a valu autant de retombées politiques, d'inconvénients et d'expériences malheureuses que d'avantages pour notre politique extérieure. A mon avis, les expériences que nous avons faites avec notre aide militaire et d'armement ne nous incitent pas à suivre les voies qu'ont empruntées la France et l'Angleterre. »

N.B. — Un lecteur nous demande où s'adresser (article « En Suisse aussi », DP 189) pour soutenir, en Suisse allemande, le comité en faveur de

l'initiative prévoyant l'interdiction de l'exportation d'armes : Postfach 612, 8021 Zurich, PC 80 - 301 33.

La Zurich de l'Orient

On connaît Fribourg en Suisse et Fribourg en Brigau. La publicité d'une banque américaine dans le magazine Time nous apprend que Singapour devient la Zurich de l'Orient (the Zurich of the East) et précise qu'on trouve ses agents aussi bien dans la Zurich de l'Orient que dans la Zurich de l'Occident. Ou la prolifération des gnomes !

A titre d'exemple

Un lecteur genevois (qui désire conserver l'anonymat dans nos colonnes) nous fait parvenir la lettre qu'il envoie au directeur de Lloyds and Borsa, et par laquelle il signifie qu'il renonce à conserver des titres de la société multinationale Honeywell pour des raisons très précises... (cf. DP 188). A titre d'exemple !

Monsieur le Directeur général de
Lloyds and Borsa
Succursale de Genève
1, Place Bel-Air

Monsieur,

J'ai donné ordre de vendre cette semaine :
S 7000 OBL. 6 % Honeywell cap. corp. 1971/
15, 11, 86 couv., qui étaient en portefeuille au
compte que possède ma femme (...)

Et j'aimerais vous expliquer clairement les motivations de cette décision.

Ma femme et moi-même avons été horrifiés en apprenant quelles sont les activités d'Honey-

well Bull, partie du groupe multinational Honeywell, en lisant *Domaine Public*, très bon journal hebdomadaire, et bien informé, dont vous trouverez ci-joint une photocopie ; cette information a d'ailleurs été confirmée par le prospectus que l'on obtient dans votre banque, celui-ci paraissant très exact, mais camouflant néanmoins plus ou moins la réalité et devant être lu entre les lignes.

Nous sommes conscients d'être tous impliqués dans l'économie capitaliste qui est la nôtre, mais nous ne pouvons de façon directe couvrir les horreurs perpétrées au Vietnam, en conservant des obligations d'une telle société, qui fabrique, par exemple, les trop fameuses « bombes à billes » et autres armes antipersonnelles. Voilà pourquoi ma femme a refusé de conserver un jour de plus de tels titres.

Il existe une autre raison à notre décision : le fait que les activités de Honeywell s'étendent en Afrique du Sud, le pays de l'Apartheid (...)

Sincèrement à vous,

Samedi 19 août 1972